



## Mairie de VILLEBLEVIN (89340) - Note Synthétique Sur les Budgets Primitifs 2021 Voté le Mardi 16 Mars 2021

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité. Elle est transmise au représentant de l'Etat et publiée en mairie.

En préambule, il faut préciser que l'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restrictions de toutes sortes.

Ainsi, au niveau de notre collectivité, de nombreuses activités ont été mises en suspens comme les locations de salles, les fêtes et cérémonies, la restauration scolaire.

Cela a donc impacté certains comptes budgétaires, les réalisations 2020 ne reflètent pas toujours l'exécution budgétaire habituelle.

### BUDGET PRINCIPAL 2021

#### 1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Villeblevin : source INSEE

2016	2017	2018	2019	2020	2021
1859 hab	1869 hab	1877 hab	1886 hab	1896 hab	1871

#### L'analyse des ratios de Villeblevin :

La population DGF de Villeblevin :

2016	2017	2018	2019	2020
1945 hab	1931hab	1939 hab	1952 hab	1949

#### ① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population :

2016	2017	2018	2019	2020
621 €	768 €	689 €	641€	621

#### ② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population :

2016	2017	2018	2019	2020
754 €	684 €	1248 €	791€	792

Ces 2 ratios permettent de comparer les RRF aux DRF, et de suivre la maîtrise des dépenses par rapport aux recettes. A noter un ratio RRF/population très supérieur en 2018 par rapport à l'année 2017 et 2019 en raison de libéralités exceptionnelles reçues par la commune.

#### ③ Produit des impositions directes / population :

2016	2017	2018	2019	2020
409 €	419 €	437 €	425€	431

Ce ratio tient compte de la revalorisation des bases de fiscalité.

	% évolution 2016-2017	Bases Effectives 2018	% évolution 2017-2018	Bases Effectives 2019	% évolution 2018-2019	Bases Effectives 2020	% évolution 2019-2020
Taxe habitation	+ 7.17%	2 117 187	+3.21%	2 128 915	+0.554%	2 186 598	+2.7%
Taxe foncière bâtie	+7.76%	1 456 407	+1.69%	1 504 093	+3.274%	1 532 801	+1.9%
Taxe foncière non bâtie	+3.23%	38 662	+1.49%	39 254	+1.531%	40 465	+3%
Cotisation foncière des entreprises	-12.98 %	100 160	+6.29%				

Pour mémoire, les bases de fiscalité entre 2013 et 2014 n'étaient pas très dynamiques, elles avaient fortement augmenté entre 2014 et 2015. Le tableau ci dessus, montre que depuis 2016, les bases ont tendance à augmenter mais de plus en plus faiblement.

Les bases de fiscalité 2021 ne sont pas connues au jour du vote du budget 2021, le produit attendu est donc calculé sur les bases effectives de 2020.

#### **Taux d'imposition 2017 :**

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%
- Cotisation foncière des entreprises : 21.07%

#### **Taux d'imposition 2018 :**

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%
- Cotisation foncière des entreprises : 21.07%

#### **Taux d'imposition 2019 :**

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%
- Cotisation foncière des entreprises : Néant

#### **Taux d'imposition 2020 :**

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%

**Pour 2021, les taux d'imposition resteront stables.**

#### **⑤ Dépenses d'équipement brut / population :**

2016	2017	2018	2019	2020
239 €	126 €	73€	105€	376

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

#### **⑥ Encours de la dette/population :**

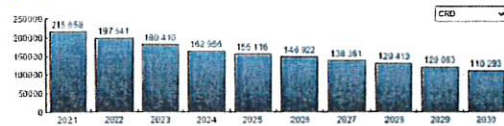
2016	2017	2018	2019	2020
351 €	336 €	328€	319€	309



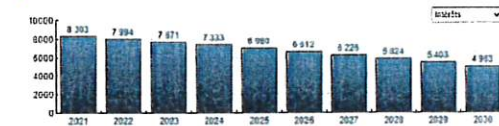
Etat de la dette sur 10 ans :

ÉTAT DE LA DETTE

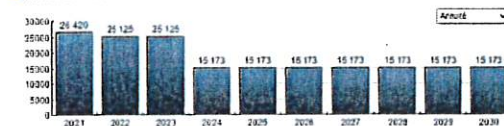
MON TABLEAU DE BORD



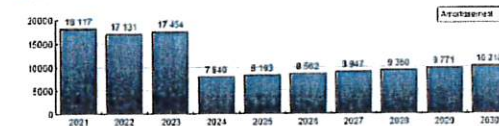
MON TABLEAU DE BORD



MON TABLEAU DE BORD



MON TABLEAU DE BORD



Etat de la dette total :

MAIRIE DE VILLEBLEVIN - EAU VILLEBLEVIN													
Etat de la dette												1 / 1	
Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021													
Période	N°	Objet	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	IRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux
		Référence											
2-2021	E7	Unité de traitement des pesticides- 3268664	28/05/2008	30	A	25/02/2038	250 000,00	184 509,33	80 310,23	8 302,92	6 870,56	15 173,48	4,5000
									2-2021	8 302,92	6 870,56	15 173,48	
3-2021	E6	Réhabilitation réservoir des salles-P 05006800	01/04/2005	15	A	22/03/2021	19 426,00	1 295,02	0,00	0,00	1 295,06	1 295,06	0,0000
									3-2021	0,00	1 295,06	1 295,06	
6-2021	E8	Construction-unité traitement des p 1002562	04/06/2008	15	A	04/06/2023	119 266,00	29 853,17	0,00	0,00	9 951,07	9 951,07	0,0000
									6-2021	0,00	9 951,07	9 951,07	
									<b>Total général</b>	<b>8 302,92</b>	<b>18 116,69</b>	<b>26 419,61</b>	
Echéancier												1 / 1	
Echéance	N°	Référence	Objet	Tiers	CRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux	M			
Mois de février 2021													
25/02/2021	E7	3268664	Unité de traitement des pesticides+	CAISSE EPARGNE DE BOURGOGNE	184 509,33	8 302,92	6 870,56	15 173,48	4,5000	<input type="checkbox"/>			
									<b>Total pour le mois de février 2021</b>	<b>8 302,92</b>	<b>6 870,56</b>	<b>15 173,48</b>	
Mois de mars 2021													
22/03/2021	E6	05006800	Réhabilitation réservoir des salles-Pr	AGENCE DE L EAU	1 295,02	0,00	1 295,06	1 295,06	0,0000	<input type="checkbox"/>			
									<b>Total pour le mois de mars 2021</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295,06</b>	<b>1 295,06</b>	
Mois de juin 2021													
04/06/2021	E8	1002562	Construction-unité traitement des pe	AGENCE DE L EAU	29 853,17	0,00	9 951,07	9 951,07	0,0000	<input type="checkbox"/>			
									<b>Total pour le mois de juin 2021</b>	<b>0,00</b>	<b>9 951,07</b>	<b>9 951,07</b>	
									<b>Total général</b>	<b>8 302,92</b>	<b>18 116,69</b>	<b>26 419,61</b>	

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.  
 La structure de la dette est composée de 2 emprunts à taux fixe.

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2016	2017	2018	2019	2020
186€	162€	184€	181€	82

Ce ratio permet de visualiser le niveau de la DGF par habitant et donc le niveau de financement de l'Etat à l'habitant.

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2016	2017	2018	2019	2020
0.42%	0.39%	0.37%	0.40%	0.44%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. On peut constater ici que cette part est maîtrisée et stable.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement :

2016	2017	2018	2019	2020
0.83%	1.13 %	0.56%	0.82%	0.79%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Pour Villeblevin, ce ratio est relativement stable.

## 2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Voir tableaux joints en annexe :

- Annexe 1 : tableau des subventions aux associations pour l'année 2020

- Annexe 2 : tableau des prestations en nature accordées aux associations 2020

## 3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2020

	Budget principal	Budget Eau
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Recettes	1 517 106.17€	203 747.98€
Dépenses	1 351 077.89€	192 328.03€
Résultat de l'exercice	166 028.28€	11 419.95€
Résultat antérieur reporté	968 474.43€	88 171.84€
<b>Résultat fonctionnement</b>	<b>1 134 502.71€</b>	<b>99 591.79€</b>

<b>Investissement</b>		
Recettes	549 999.11€	61 093.78€
Dépenses	745 012.89€	53 595.28€
Résultat de l'exercice	- 195 013.78€	7 498.50€
Résultat antérieur reporté	403 912.58€	56 356.88€
<b>Résultat d'Investissement</b>	<b>208 898.80€</b>	<b>63 855.38€</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0€</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de clôture au 31/12/2019</b>	<b>1 343 401.51€</b>	<b>163 447.17€</b>

#### 4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

##### a) ...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne (1 part sociale)

##### b) ... a garanti un emprunt

SA MON LOGIS, 44 avenue Gallieni 10 300 Sainte Savine – A partir de 2018

##### c) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

Néant

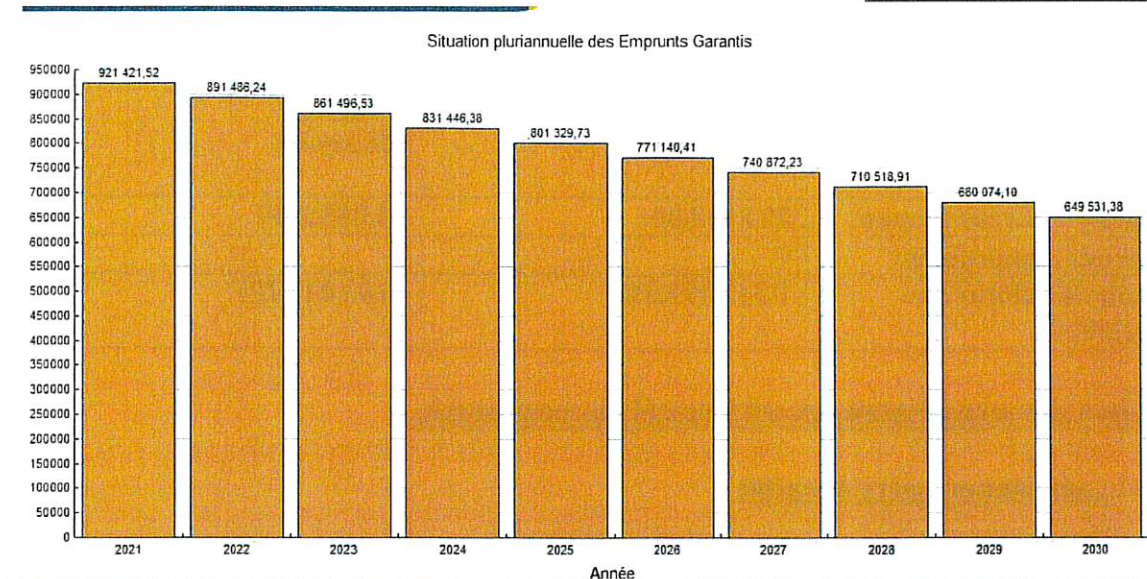
#### 5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

MAIRIE DE VILLEBLEVIN - COMMUNE DE VILLEBLEVIN

16/03/2021	Récapitulatif pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2021	IRD au 31/12/2021	Capital remboursé sur la période
<b>Budget COMMUNE</b>										
<input type="checkbox"/>	G 3	Garantie 5069070	19/02/2014	Caisses des dépôts et consignations NON LOGIS - LOGEMENTS	EURO	589 700,00	13/01/2057	415 731,95	226 790,67	14 051,43
<input type="checkbox"/>	G 4	Garantie 5069071	19/02/2014	Caisses des dépôts et consignations NON LOGIS - LOGEMENTS	EURO	502 000,00	13/01/2057	407 292,66	164 258,13	14 560,46
<input type="checkbox"/>	G 5	Garantie 5069072	19/02/2014	Caisses des dépôts et consignations NON LOGIS - LOGEMENTS	EURO	92 000,00	13/01/2067	68 461,42	37 761,44	1 315,39
<b>Total pour budget COMMUNE</b>								<b>891 486,24</b>	<b>428 810,24</b>	<b>29 935,28</b>
<b>Total général</b>								<b>891 486,24</b>	<b>428 810,24</b>	<b>29 935,28</b>





## 6/ Liste des délégataires de service public

Néant

## 7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

### CESSIONS :

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Contenance	Notaire	Conditions de l'acquisition	Montant de la transaction en €	Date de signature acte notarié
Parcelle Non bâtie	CHEM PORT AU BAS DESSERTIE 89340 Villeblevin	V1010	00ha 08a 59ca	Anthony VACCARO Villeneuve-la-Guyard	Amiable	34 360 € TTC	4 décembre 2020
Parcelle Non bâtie	CHEM PORT AU BAS DESSERTIE 89340 Villeblevin	V1007	00ha 08a 97ca	Anthony VACCARO Villeneuve-la-Guyard	Amiable	35 880 € TTC	16 décembre 2020

### ACQUISITIONS :

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Superficie Totale	Identité du cédant	Conditions de l'acquisition	Montant de la transaction en €	Date de signature acte notarié
Non bâti	Le Fond Villeron Hautin	C973-974 C1574-1575 C1577-1578 C1580-81 YD 26	00ha 23a 48ca	Consorts JANET / CHASTELAIN	Amiable	10 000€	30 juin 2020

## 8/ Engagements pris dans le cadre du contrat de ville signé le 6 juillet 2015

Néant

## BUDGET COMMUNE 2021

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2020	BP 2021
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	71 020.91	90 907.00
73	IMPOTS ET TAXES	919 667.24	840 000.00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	427 171.06	349 720.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 492.82	25 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2.63	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	62 991.40	-
013	ATTENUATION DE CHARGES	9 819.25	4 700.00
RECETTES REELLES			
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	14 940.86	15 450.00
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	968 474.43	1 134 502.71
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 517 106.17	2 460 279.71

#### Chapitre 70 = produits des services et du domaine

- ✚ Prestation de service : Indemnité compensatrice mensuelle du groupe la Poste dans le cadre de l'organisation de l'agence postale communale.
- ✚ Maintien des tarifs de la restauration scolaire à la rentrée 2020/2021 malgré une hausse du prix des repas suite au renouvellement du marché de 4cts (maternelles) et 9 cts ; Ce service a été impacté par les restrictions sanitaires (fermeture du restaurant scolaire de mars 2020 à juillet 2020).
- ✚ Le transfert de charges de personnel du service de l'eau ne se fait plus au compte 70872 mais au chapitre 012, ne reste à cette imputation que le transfert des charges administratives.

#### Chapitre 73 = impôts et taxes

- ✚ Maintien des taux de la fiscalité locale communale (Taxe Foncière, Taxe d'habitation)
- ✚ Bases d'imposition 2020 par rapport à 2019 en hausse en moyenne de 2.53% (très faible) et non connues au jour du vote du budget 2021, les montants attendus calculés sur les bases 2020.
- ✚ CVAE, IFR, CFE encaissés par la Communauté de communes dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et reversés à la commune sous forme d'attribution de compensation sur les bases de l'année 2018.  
 Au titre de 2021, les compétences SDIS et BAN ayant été transférées à la Communauté de Communes, les attributions de compensations sont négatives et figureront en dépenses de fonctionnement au compte 7392211

#### Chapitre 74 = dotations et participations

##### Concernant les dotations de l'état

- ✚ La principale, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : en baisse depuis 2015, elle s'était stabilisée en 2018 pour à nouveau baisser en 2019 de 4.26%.



En 2020, elle apparaît stable par rapport à 2019.

- ✚ Au terme de la loi de finances 2021, la Dotation Globale de Fonctionnement est stable par rapport à 2020 avec 18.3Md€ pour le bloc communal, cependant les montants individuels de DGF attribués peuvent être en hausse ou en baisse selon l'évolution de situation de la collectivité au regard des critères de calcul (population ; potentiel fiscal et financier...) et des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF
- ✚ Son montant pour 2021 n'est pas connu au jour du vote du budget.

Année	DGF perçue	Perte en %
2020	181 414€	-0.13%
2019	181 651€	-4.26%
2018	189 742€	+0.53%
2017	189 110€	-6.23%
2016	201 683€	-9.30%
2015	222 363€	-8.45%

- ✚ En ce qui concerne la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**, stable entre 2016 et 2017, en 2018 une augmentation de 10% par rapport à l'année 2017. Pour 2019, la commune avait perçu 75 362€ (soit + 2.37% seulement par rapport à 2018), en 2020 a perçu 85 613€ soit +13.60% par rapport à 2019.

Elle est notamment attribuée aux communes pour tenir compte des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant en fonction de leurs ressources fiscales.

- ✚ **Pour la Dotation de Solidarité Urbaine**, notre commune n'en bénéficie pas.

- ✚ Au titre de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, stable entre 2015 et 2017, en 2018 une augmentation de 7.5% par rapport à l'année 2017. En 2019, la commune avait perçu 85 256€ (soit + 1.99% seulement par rapport à 2018) et pour 2020, c'est une baisse de cette dotation de 7.05% avec 79 247€ perçus.

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

- ✚ Les montants de ces dernières ne sont pas connus au jour du vote du budget 2021.

### Chapitre 75 = autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux **locations de nos terres communales, bâtiments communaux** mais aussi **les participations du SDEY** dans le cadre des travaux d'extension ou de dissimulation de réseaux Télécom.

Depuis 2019 figure le loyer d'un appartement reçu en succession.

Ce chapitre de recettes a été impacté par la crise sanitaire puisque les salles communales (foyer, préfabriqué) n'ont pas été louées.

### Chapitre 013 = atténuations de charges

Ce chapitre enregistre :

- ✚ les aides de l'Etat pour nos différents contrats – CAE, CUI et emplois d'avenir
- ✚ les remboursements de notre assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année)

Il est toujours difficile de prévoir les arrêts maladie, accident etc, c'est pourquoi le montant prévisionnel est sous estimé



## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2020	BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	330 601.64	739 350.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	517 122.89	626 860.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	144 497.40	160 393.60
66	CHARGES FINANCIERES	30 042.03	32 375.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	10 005.00	11 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	146 178.00	163 178.00
	DEPENSES REELLES		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	172 256.53	116 071.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	531 179.35
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		

### Chapitre 011 = charges à caractère général

- ✚ Les réalisations pour 2020 ne reflètent pas la réalité habituelle de ce poste de dépenses budgétaires en raison de la crise sanitaire qui a perturbé le fonctionnement de nombreux services (pas de restauration scolaire, de fêtes et cérémonies etc..)
- ✚ Prévisions importantes pour **l'entretien des bâtiments communaux** (dont vérification et remplacement extincteurs, horloge église), **l'entretien des voies et réseaux**, aux **travaux d'enfouissement de réseaux** (Télécom et fibre) par le SDEY ; fournitures pour les travaux en régie dans les bâtiments, coût des énergies notamment l'électricité, frais de copropriété sur les logements reçus en succession ;

### Chapitre 012 = charges de personnel

- ✚ Titularisation de deux agents avec reprise des services antérieurs dont un aux services techniques municipaux et un au service entretien de bâtiments, écoles et restauration scolaire.
- ✚ Remplacement d'un agent titulaire en disponibilité par un agent contractuel
- ✚ Des accroissements temporaires d'activité nécessitent de recourir à des contrats
- ✚ Un contrat aidé a pris fin en février 2021, il faut envisager son remplacement.
- ✚ Prévision des avancements de grades et d'échelons des agents
- ✚ Prévision d'assurance chômage d'un agent non titulaire démissionnaire

### Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre principalement :

- ✚ les dépenses relatives aux élus stables (indemnités, frais de mission, formations 2% obligatoires)
- ✚ les dépenses relatives aux subventions aux associations stables
- ✚ les dépenses pour la subvention à verser au CCAS et Caisse des écoles
- ✚ Une subvention exceptionnelle de 10 000€ d'aide à l'installation d'un commerce sur la commune a été attribuée en 2020, cette dépense figure au chapitre 67
- ✚ les dépenses prévisionnelles pour des admissions en non-valeur

- ✚ la compétence SDIS ayant été transférée à la Communauté de Communes, la dépense relative (pour 2019 47 500€ et pour 2020 47 987€) ne figure plus sur ce poste au budget 2021 cependant ce transfert de compétence est répercuté sur les attributions de compensation.
- ✚ contributions aux organismes de regroupement notamment le SIVOM (remboursement emprunt du gymnase ; utilisation du gymnase ; transports ; travaux etc..)

### Chapitre 66 = Charges financières

Ce chapitre enregistre les **intérêts des emprunts**. Il est en hausse de 2333€ pour 2021 en raison de l'emprunt réalisé pour l'achat du bâtiment de la colonie des Tilleuls.

## L'INVESTISSEMENT

**Tableau DES INVESTISSEMENTS 2021**

<b>Chapitre/Article</b>	<b>Principaux Projets</b>	<b>Budget</b>
20/2051	Logiciel JVS Cloud	5 805€
204/2041582	-Eclairage public LED -Enfouissement réseaux rue Croix St Vincent - Enfouissement réseaux Grande rue	106 034€
21/2111	Achats de parcelles	20 000€
21/2128	Travaux sylvicoles Aménagement paysager Travaux clôture école	28 500€
21/2135	-Rénovation intérieure école primaire (50500€) -Rénovation escalier extérieur école primaire (90 000€) -Travaux bâtiment colonie (550 000€ +étude) -Portes intérieures école maternelle (6 500€) -Rénovation façade Poste (40 000€)	754 200€
21/2151	-Elargissement de la voie latérale au chemin de fer +étude	350 000€
21/2152	-Travaux de mise en sécurité du quartier des écoles +étude	350 000€
21/2183	-Dispositif caméras de vidéo protection (105 000€) -Vidéoprojecteur écoles (1500€)	26 500€
21/21571	Achat d'un camion 3.5T	25 000€



**SUBVENTIONS :**

- FIPD pour la vidéoprotection (50%) demande en cours
- GSM sur l'élargissement de la voie latérale (100% du montant HT)

**EMPRUNTS :**

L'achat du bâtiment de la colonie des Tilleuls de 550 000€ est financé par un emprunt réalisé le 25 janvier 2021.

**BUDGET EAU POTABLE 2021**

**Le budget primitif** s'équilibre à la somme de 290 949.79 € en fonctionnement et 129 075.38 € pour l'investissement.

**1/ Les dépenses :**

- **En exploitation :**

**Chapitre 011 (charges à caractère général) :** 135 597.32 €

Ce chapitre englobe : Fourniture d'entretien et d'équipement, Changement de compteurs, l'entretien et réparation du réseau, les primes d'assurance, les études et recherches sur réseaux. Il est prévu au compte 611, des contrats d'entretien des analyseurs chlore et appareil de chloration, ainsi qu'un service d'hébergement du pilotage à distance de la station de traitement d'eau.

**Chapitre 012 :** Il y a un transfert de charges de personnel sur le service de l'eau, car ce sont les agents communaux de la voirie qui interviennent dans ce domaine. Les heures passées par nos agents sont ainsi transférées en compensation du budget de l'eau sur le budget principal. Ce transfert de charges est estimé à 15 000€ (Il est inscrit 30 000€ sur l'exercice 2021 pour 2020 et 2021). Il y a également un transfert de charges de frais administratifs estimés à 800€ inscrits au chapitre 011 / compte 628.

**Chapitre 65 :** Une somme de 3 100 € au titre des créances irrécouvrables est prévue (admissions en non-valeur).

**Chapitre 66 :** Les **intérêts** des emprunts sont prévus à hauteur de 15 077.47 € répartis sur deux comptes : compte 66111 intérêts réglés à échéances (8 305€) et compte 66112 rattachement des INCE (intérêts courus non échus de l'exercice 2022 : 6 772.47€) obligatoire pour les budgets M4.

Sont également prévus, 6 000€ de charges exceptionnelles au **chapitre 67** : Il s'agit des dégrèvements d'eau

**Aucun virement à la section d'investissement n'est possible.**

- **En investissement :**

Le remboursement du capital des emprunts de 18 120€

**Au chapitre 21 :**

- Report de 56 700€ pour le renforcement du réseau (rue Régnier)
- 24 897.38€ pour du renforcement de réseaux.

La poursuite du programme de renforcement de réseaux nécessite un investissement plus lourd que ne le permet le budget en l'état actuel. Il est donc prévu d'attendre que le remboursement du capital d'emprunt pour la construction de l'unité de traitement s'achève en 2023 pour envisager un nouvel emprunt. Cela permettra de conserver un taux d'endettement stable sans augmenter de façon trop importante le prix de l'eau.

## 2/ Les recettes

Evolution du prix de l'eau/m<sup>3</sup> : en 2019 1.27€ ; en 2020 1.28€ et pour 2021 1.31€/m<sup>3</sup> avec un volume de consommation estimé à 84 000m<sup>3</sup> (consommation en légère baisse)

- En exploitation :

**Chapitre 70** – vente de produits fabriqués et prestation de services : 169 000€

La section d'exploitation pour 2021 est équilibrée en **estimant une vente d'eau à 84 000 m<sup>3</sup>** sachant qu'en 2020 la consommation était de 88 936m<sup>3</sup>. Nous restons prudents d'autant que le budget de l'eau est un service public à caractère industriel et commercial et qu'il doit s'équilibrer par ses seules recettes dont la principale est la vente d'eau. **Aucune subvention en provenance du budget général n'est possible.**

Le taux de la redevance de la lutte contre la pollution domestique appliqué est passée depuis 2020 de 0.42€/m<sup>3</sup> à 0.38€/m<sup>3</sup>.

En effet, le tarif de cette redevance est fixé par l'Agence de l'eau en fonction de la zone dans laquelle la commune se situe. Elle est définie en fonction de l'état écologique des rivières : plus la qualité de l'eau puisée dans les nappes est correcte, plus le taux est bas.

- En investissement :

Un solde de subvention est attendu pour 1045 € (Périmètre de la Pichonne).



**Annexe 1 : Subventions 2020 aux associations**

Associations	Proposé	Décidé par Conseil Municipal
Union festive Villeblevinoise	150€	150€
Gymnastique volontaire	150€	150 €
OCCE Ecole Primaire	5 classes /100€	500 €
OCCE Ecole Maternelle	3 classes / 100 €	300 €
Tennis-Club	150€	150 €
Amitiés et Loisirs	150€	150 €
Bonsai club	150€	150 €
Comité de jumelage	150€	150 €
Les Amis de l'Orgue	150€	150 €
Anciens Combattants Franco-Américains	150€	150 €
Chaudron Arc en Ciel	150 €	150 €
Bien vivre à Villeblevin	N'a pas sollicité de subvention	0 €
Un temps pour soi	150€	150 €
Judo-Club de Villeblevin	150 €	150 €
Moto club « les Phacochères »	150€	150 €
La Bulle d'Air	0€	0 €
Alliance Nord 89	0€	0 €
Association « Les voisins »	150€	150€
Association chasse Le Gros Buisson	N'a pas sollicité de subvention	0€
Pèlerinage St J. de Compostelle	150€	150€
Amicale des Sapeurs pompiers de Villeneuve-la-Guyard	200 €	200 €
Foyer socio-éducatif du collège VLG	155 € (+2 € x 18) élèves de Villeblevin	191€
Entraide Cantonale de l'Age Libre	0,30 € x 1865 habitants	559.50 €
FNACA	150€	150 €
Association Vivre Solidaire	400 €	400 €
Football Club de Villeblevin	150€	150€
Lycée Ste Colombe	50 € x 2 élèves de Villeblevin	100 €
CIFA Auxerre	50€ x 1 apprenti de Villeblevin	50€
CCAS	0,80 € x 1865 hbts (population municipale au 01/01/2020)	1492 €
Caisse des Ecoles	0,80 € x 1865 hbts (population municipale au 01/01/2020)	1492€

**Annexe 2 : Subventions en nature accordées aux associations**

LISTE DES MISES A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ORGANISMES				
ANNEE 2020				
Liste des organisme	Salle	Adresse du Local	Périodes d'occupation	Loyer
Club Amitié Iolsirs	foyer communal	Espace Heldenburg	6 fois dans l'année	A titre gratuit
	salle de la montagne	rue de la Montagne	tous les jeudis (janvier à mi-mars)	A titre gratuit
Moto club "Les Phacochères"	foyer communal	Espace Heldenburg	1 fois dans l'année	A titre gratuit
Association Chaudron Arc en Ciel	foyer communal	Espace Heldenburg	1 fois dans l'année	A titre gratuit
Comité de jumelage	foyer communal	Espace Heldenburg	1 fois dans l'année	A titre gratuit
Centre de loisirs (CCYN) / Accueil ados	foyer communal	Espace Heldenburg	1 fois dans l'année	A titre gratuit
	salle de la montagne	Espace Heldenburg	tous les mercredis	A titre gratuit
	salle de la montagne	rue de la Montagne	tous les 1er samedi du mois (jusqu'en mars)	A titre gratuit
Halte garderie Itinérante (CCYN)	foyer communal	Espace Heldenburg	tous les lundis après midi (hors période de confinement)	A titre gratuit
Sport pour tous (CCYN)	foyer communal	Espace Heldenburg	tous les mardis matin (jusqu'en mars)	A titre gratuit
Association Sankaz	foyer communal	Espace Heldenburg	tous les mercredis soir (jusqu'en mars + juin / sept/ oct)	A titre gratuit
Association "Les Voisins" (musique)	foyer communal	Espace Heldenburg	tous les lundis et jeudi soirs (jusqu'en mars + juin / sept/ oct)	A titre gratuit
Candidats élections "Vivre ensemble à Villeblevin"	foyer communal	Espace Heldenburg	1 fois	A titre gratuit
	salle de la montagne	rue de la Montagne	9 fois	A titre gratuit
Candidats élections "Union pour Villeblevin"	foyer communal	Espace Heldenburg	2 fois	A titre gratuit
	salle de la montagne	rue de la Montagne	5 fois	A titre gratuit